

Réponse à la question orale de Madame Claire Finné,
Relative au Plan Régional de lutte contre les inondations (2008-2012)
Conseil communal du 29 mai 08

Avant d'aborder les réponses aux questions de Mme Finné, je me permets de revenir sur le contexte. En effet, comme vous le savez, notre Région a été touchée, à plusieurs reprises, par pluies d'orage qualifiées d'exceptionnelles. Ces fortes pluies, et les dégâts considérables qu'elles occasionnent, sont de plus en plus fréquents. Nombre de communes bruxelloises ont été sévèrement touchées, tant au niveau de leurs infrastructures collectives que des biens individuels de leurs habitants. Les investissements importants consentis par la Région ont contribué à réduire quelque peu le risque sans pour autant que cela soit toujours suffisant. Pour répondre à cette augmentation de la fréquence et de l'importance des inondations, la Région bruxelloise a préparé un projet de plan de prévention contre les inondations. Ce projet fera partie intégrante d'un «Plan de Gestion de l'Eau», prévu dans l'Ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la Politique de l'Eau à Bruxelles.

Les principales lignes de force de ce projet de plan sont :

- L'analyse des causes,
- La nécessité d'une vue globale et d'une solidarité entre toutes les communes (exemple : une politique menée par l'une d'elles en amont peut avoir des conséquences sur une autre située plus bas dans le bassin),
- La gestion du territoire et des choix urbanistiques que nous posons (régression des surfaces perméables)

Tous les habitants de la région ont été invités à s'exprimer par la voie d'une enquête publique qui s'est ouverte le 1^{er} juin et se clôturera le 9 juillet.

A cet égard, j'aimerais vous informer que nous avons reçu le courrier du cabinet de la Ministre Huytebroeck, le 22 avril dernier, nous précisant que «l'organisation d'une enquête publique dans votre commune implique une préparation certaine. Aussi, j'ai souhaité vous informer de l'imminence de ces procédures afin que vos services puissent organiser au mieux cette consultation». Il en va de même pour les pics de pollutions atmosphériques pour laquelle une demande d'ouverture d'enquête publique au 1^{er} juin nous a été adressée le 20 mai !

Vous comprendrez aisément que le laps de temps qui nous a été laissé met nos services sous pression et ne leur laisse pas de grande marge pour informer au mieux nos concitoyens en leur permettant, par exemple, de rencontrer des responsables de la Région ou d'associations régionales telles que Bruxelles-Environnement ou autres.

Ceci étant, malgré la précipitation avec laquelle nous avons été obligés de lancer cette enquête, notre commune a mis sur pied une série d'actions pour y sensibiliser les habitants :

- l'avis de l'enquête publique a été annoncé sur les 19 points communaux d'affichage. Cet avis mentionne le site de Bruxelles-Environnement sur lequel l'ensemble du projet est consultable,
- le projet de plan ainsi que le rapport d'incidences sont consultables au guichet communal
- les brochures explicatives et les questionnaires sont distribués au guichet,

- le projet est annoncé sur le site de la commune,
- une distribution de brochures est prévue pour l'activité «Evere en fête»

En outre, Bruxelles-Environnement (BE) organise, en ses bureaux, des séances d'informations relatives au projet. Ces séances se tiennent une après-midi par semaine et regroupent des habitants de différentes communes. Cette information figure aussi sur l'avis d'enquête.

Des communes bruxelloises, plus concernées par les risques d'inondation, organisent, une réunion d'information en collaboration avec BE. Une membre de mon service Urbanisme-Environnement s'est proposée de se rendre à une de ces soirées (10 juin prochain) afin de s'informer davantage quant au projet et pouvoir ainsi donner une information encore plus rigoureuse en la matière à nos citoyen/nes.

En ce qui concerne l'avis de la commune et comme ce fut le cas pour les différents projets régionaux tels que le plan déchets, le plan bruit, le Plan Régional de Développement... la commune émettra son avis et des propositions. Ce travail s'effectuera en collaboration avec les différents services des travaux publics (Développement Durable, Urbanisme/Environnement, Voirie). Conformément à la législation en vigueur, cet avis ne passera pas au Conseil Communal mais bien au Collège.

Contrairement à ce que vous affirmez, Madame Finné, notre commune n'a pas commencé à être sensibilisée dès la législature précédente (à moins que cette législature n'ait duré plusieurs décennies !) aux problématiques en question. En effet, de nombreuses réalisations peuvent en témoigner, comme la construction de bassins d'orages par exemple : notre commune en compte 8 dont 1 aérien qui se trouve au nord de la rue de la Perche et 7 souterrains sous les espaces publics communaux. Le bassin d'orage sous le Houtweg a récemment été rénové.

Lors des commissions de concertation et de délivrance de permis d'urbanisme nous veillons à respecter scrupuleusement les prescriptions du RRU. Pour les zones de stationnement nous incitons toujours les demandeurs à utiliser des matériaux qui permette la perméabilité des sols (dolomie, joints de sable, pavages non rejointoyés, dalles gazonnées...).

Nous imposons aussi la pose de toitures végétales lors de constructions nouvelles avec toitures plates ainsi que l'installation de citernes d'eau de pluie. Par ailleurs, ces dernières font l'objet de primes que nous accordons tant pour les nouvelles installations que pour la réhabilitation de citernes existantes.

Dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau règlement communal d'urbanisme, ces prescriptions qui confirment davantage la perméabilité des sols vont être renforcées ainsi que les techniques de construction qui oeuvrent en faveur du développement durable.

Je rappelle en outre que notre réseau d'égouttage fait l'objet d'un soin particulier et qu'il est régulièrement curé par les services de l'IBDE. Les réseaux de l'avenue Conscience, Chée de Louvain, rues Norga et Sohie vont être très prochainement rénovés.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

Fatiha SAIDI

Echevine de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable